



Mairie de Saint-Désir
Service C.C.A.S.
11, Route de Falaise
14100 Saint-Désir
02.31.62.08.53
mairie.saintdesir@wanadoo.fr

Aide n° 2022/ ____

Le : ____/____/____

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE A L'ACHAT D'UN VÉLO A ASSISTANCE ELECTRIQUE

Montant de l'aide 300 € (limitée aux 10 premières demandes pour 2022)

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Adresse e-mail : _____

Je m'engage sur l'honneur à :

- Ne percevoir qu'une seule subvention au titre de ce dispositif
- Utiliser personnellement le vélo acheté e ne pas le revendre dans un délai de 1 an à compter de la date du certificat de l'ordonnateur public
- J'ai pris connaissance et accepte les conditions d'attribution ci-avant ainsi que les termes de la délibération n° 22/08 du C.C.A.S.

Fait à Saint-Désir, le _____

Signature du demandeur

Pièces à fournir pour le dossier

- ⇒ Justificatif de domicile datant de mins de 3 mois précédant la date d'achat du vélo. (Une seule attribution par habitation)
- ⇒ Copie d'une pièce d'identité (aide attribuée uniquement à une personne majeure)
- ⇒ Une copie complète du dernier avis d'imposition du foyer fiscal (année N-1)
- ⇒ Facture d'achat d'un vélo neuf à assistance électrique effectué postérieurement au 17/05/2022, justifiant d'un matériel à assistance électrique n'utilisant pas de batterie au plomb et être à pédalage assisté au sens de l'article R.311-1 du code de la route.
- ⇒ Un Relevé d'Identité Bancaire

**Formulaire à remettre exclusivement en main propre
Avant le 31/12/2022 aux heures de permanence de la Mairie.
Tout dossier incomplet ou non remis en main propre sera systématiquement refusé.**

Conformément ç la Loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique et aux libertés, et au règlement européen n° 016/679, dit Règlement Général sur la Protection des Données, vous pouvez obtenir communication des données vous concernant en vous adressant par courrier accompagné d'une copie de votre pièce d'identité, à Monsieur le Maire à l'adresse suivante : Mairie de Saint-Désir – M. le Maire – 11, Route de Falaise, 14100 Saint-Désir – par e-mail à l'adresse suivante : mairie.saintdesir@wanadoo.fr

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept mai à vingt heures et zéro minutes, les membres du C.C.A.S. de la commune, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Dany TARGAT**, Président.

Présents : AUBREE Annick, CAREL Karin, DUPONT Thierry, DURAND Nathalie, GROS Chantal, POULAIN Annette, REVEL Elise

Absents excusés : de BLANQUET de ROUVILLE Philippe, CLAËS Céline, HIEAUX Françoise

Pouvoir :

Secrétaire de séance : DURAND Nathalie

Nombre de membres : En exercice : 11 - Présents : 8 Votants : 8

Date de la convocation : 05 Mai 2022

Délibération
N° 22/08

CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE LA CHARTE « AIDE A L'ACHAT D'UN VAE (VÉLO ASSISTANCE ÉLECTRIQUE), DÉLIBÉRATION :

Monsieur Dany TARGAT indique que de plus en plus de personnes s'équipent de vélos assistance électriques et rappelle que lors du précédent conseil, la proposition d'une prime pour l'achat d'un tel vélo a été accordée pour un montant de 300.00 €.

Après s'être informé, Monsieur TARGAT propose de baser cette prime sur le revenu fiscal de référence qui, au niveau national, ne peut dépasser 13 458.00 €

Une discussion s'engage entre les membres présents qui finissent par estimer que le revenu fiscal retenu est trop bas et proposent qu'il soit porté à 26 000.00 €

Monsieur TARGAT précise que les conditions d'attribution sont les suivantes :

- Être majeur
- Être domicilié sur la commune de Saint-Désir
- Avoir un revenu fiscal de référence inférieur ou égal à 26 000.00 € pour un couple ou 13458.00 € pour une personne seule

Le vélo devra être neuf, posséder un pédalage assisté et ne pas être cédé par l'acquéreur dans l'année suivant son acquisition.

La demande devra être effectuée sur un formulaire à télécharger ou à récupérer en mairie et être accompagnée d'un justificatif de domicile, de la copie de la pièce d'identité, de la facture d'achat et d'un RIB.

Après délibération, le conseil d'administration du CCAS décide d'accorder à l'unanimité des membres présents une prime de 300.00 € pour l'achat d'un vélo d'assistance électrique adulte par ménage et pour 10 vélos maximum et sous les conditions énumérées précédemment.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
A Saint Désir, le 24 Mai 2022
Le Président,
Dany TARGAT

